



Commission centrale de Prévention du 29 juin 2021

FO DEFENSE  était représentée par **Michel Favre, Anne Pollet et Philippe Massé.**

Une commission centrale de « presque vacances » avec pour certains l'obligation de passer le grand oral devant cette instance de prévention.... Sur ce point, nous n'avons pas été déçus de l'extrême légèreté de la présentation de certains dossiers ...

■ Point d'information COVID-19

L'administration par la voix du médecin coordonnateur nous a dressé le bilan actuel de la situation COVID-19 en fin de présentation Force Ouvrière est intervenue sur deux points :

- Le non-respect du protocole COVID-19 de l'éducation nationale dans les lycées militaires,
- Les problématiques d'illettrisme de certains chefs d'établissement qui demandent aux personnels civils de justifier de leur vaccination COVID-19, voire de rédiger des comptes-rendus sur le fait qu'ils refusent d'être vaccinés.

Force Ouvrière s'étonne encore de cette cacophonie sur le terrain alors qu'entre les guides, les notes et directives, tout est clairement expliqué aux chefs d'établissements... Ces états de faits sont inadmissibles et **Force Ouvrière** réclame encore une fois une intervention de la DRH-MD sur ce sujet.

Interpelé sur la situation catastrophique de la médecine de prévention, le médecin coordonnateur nous a fourni un argumentaire qui ne peut nous satisfaire. Au sein de la fonction publique, la position du ministère des Armées est particulière et ne peut faire

l'objet de comparaisons avec d'autres départements ministériels comme les Finances ou la Culture. Par ailleurs, la comparaison « public/privé » rappelant que notre ministère est un nanti n'est pas acceptable non plus.

En réponse à notre déclaration liminaire, nous apprenons qu'un second médecin de prévention devrait arriver au 1er janvier 2022 sur la base de défense de Rennes-Vannes-Coëtquidan, portant l'effectif à 16 ETP.

L'arrêté modifiant celui du 24 avril 2020 portant dispositions particulières en matière de santé et de sécurité au travail au ministère des Armées en situation d'urgence sanitaire COVID-19.

Prorogation du texte jusqu'au 2 août 2021 :
Vote : **FO** s'est abstenue.

■ Handicap

Une grande partie des débats a ensuite été orientée sur la politique ministérielle pour le handicap.

La présentation a débuté par un bilan des actions menées dans le cadre du Plan Handicap 2019-2021 puis une présentation du Plan Handicap 2022-2024 et pour conclure, le projet de renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

(FIPHFP). Deux points étaient soumis à l'avis de la commission centrale de prévention.

Force Ouvrière, force de proposition sur le sujet via le bulletin d'information largement documenté du 2 juin dernier, ne s'étendra pas sur le sujet.

Un bilan très mitigé car le taux d'emploi de travailleurs handicapés de notre département ministériel représente 4.61%, ce qui est inférieur au taux national de la fonction publique qui est de 4.67%

Force ouvrière constate une absence de dialogue avec les organisations syndicales et la mise en place, par la Délégation Nationale Handicap (DNH) d'un comité d'experts et d'utilisateurs qui pose un fort questionnement. On pourrait même s'imaginer que les organisations syndicales ne soient consultées que pour servir de faire valoir auprès du FIPHFP tous les 2 ans !!!...

FO a demandé que soit présenté, lors d'une prochaine séance, le compte rendu réalisé à l'heure actuelle par le FIPHFP sur la politique handicap conduite dans notre ministère.

Vote sur le projet de Plan Handicap 2022-2024

Sur 10 votants : 5 contre - 3 pour et 2 abstentions

Vote sur le projet de renouvellement de budget FIPHFP :

Sur 7 votants : 5 pour - 2 abstentions

FO n'a pas pris part au vote, n'étant pas cogestionnaire des budgets.

Pour Force Ouvrière, les points bloquants concernent la vision de l'administration sur la prévention de la désinsertion professionnelle et les conditions d'accès des salariés relevant du secteur protégé autorisés à venir travailler au ministère des Armées. Ce sont de véritables challenges qui méritent une véritable construction. Force Ouvrière sera bien sûr partie prenante à toute négociation ultérieure

■ Charge de travail des préventeurs

Le contrôleur général des armées Beaudroit nous a présenté les conclusions de l'audit et ses recommandations sur les axes d'amélioration du soutien apporté aux organismes du ministère des Armées en matière de prévention et de maîtrise des risques professionnels et environnementaux.

Sujet très cher à notre organisation syndicale puisque c'est grâce à notre seule action à la CCP de juin 2016 que ce chantier a pu voir le jour.

Le rapport ayant été présenté à la ministre des Armées, l'administration doit maintenant se mettre en ordre de bataille afin de présenter aux organisations syndicales son projet de « réforme » sur la filière Prévention.

Dans notre déclaration liminaire, **Force Ouvrière** a considéré que les fonctions des chargés de prévention (CPRP) s'apparentaient à une « pouibelle de table » tant on les noie sous des tâches et des périmètres toujours plus larges, chronophages et complexes. Même si, pour l'administration, le terme peut paraître excessif la réalité de terrain nous prouve le contraire tous les jours.

FO précise que la Prévention n'est pas du soutien mais un volet de l'exercice de l'autorité depuis les créations des bases de défense. La politique Prévention ne peut souffrir d'aucune approximation et les préventeurs (conseillers du commandement en matière de responsabilité pénale) doivent être reconnus à juste titre...

La présidente souhaite un point de situation à la dernière CCP 2021.

La DRHMD/SRP et la commission spécialisée pour les formations SST et ENV vont revoir le référentiel des formations en lien avec le REM.



COMPTES RENDUS



Une présentation a été faite sur la cartographie des formations spécialisées et des ajustements sont encore en cours.

■ Indicateurs relatifs aux contrôles et vérifications périodiques obligatoires

L'administration nous propose la mise en place d'indicateurs concernant les CVPO. Ces derniers font débats et certaines réserves sont aussi émises par l'inspection du travail sur l'objectivité et les attendus de ces indicateurs. Ces derniers seront encore pour partie à la charge des préventeurs.

Cependant, le seul indicateur qui pourrait être pertinent est l'indicateur budgétaire qui permettrait de savoir si l'enveloppe actuelle est suffisante pour réaliser la mission.

Dans les questions diverses, l'EMA s'est étonné de la remontée des problématiques sur le marché des EPI via la CCP plutôt que la QSR. Néanmoins, l'EMA a saisi la chaîne SCA pour solutionner les anomalies.

CONCLUSION

Une commission centrale de prévention qui, sur certains points, reste sans saveur et sans couleur, faute de mettre en place en amont des groupes de travail. Une commission centrale de prévention qui s'est déroulée en présentiel pour les titulaires et malheureusement en audio pour les suppléants : ce qui est bien dommage. Sur certains points, on avance à la vitesse du paresseux sur son arbre : ce qui est regrettable

Paris, le 5 juillet 2021



COMPTTE REHID



Commission Centrale de Prévention du 29 juin 2021

Madame le SGA, Mesdames, Messieurs,

Nous voici, à l'aune des vacances estivales, à nouveau réunis pour ce CHS-CT ministériel de l'année 2021. Force est de constater que le fonctionnement et les objectifs de la politique de prévention et santé au travail au Ministère vont encore être au centre des débats.

Si les objectifs ministériels sont connus au titre de l'année 2021, les bruits de changement de gouvernement, de ministre suite aux élections régionales et départementales nous laissent dans l'interrogation quant à la future politique de santé et sécurité au travail.

Pour **Force Ouvrière FO**, il semble indispensable de faire un point de situation sur la manière dont s'établit le dialogue social, le fonctionnement de la prévention et de nos CHS-CT, futures Formations Spécialisées, fruits de longues luttes avec la DGAFP, pour lesquelles FO ne peut que féliciter la DRH-MD.

Ceci étant acté, **Force Ouvrière** s'indigne sur les dysfonctionnements et les abus de pouvoirs de présidents de CHS-CT locaux. Quelques exemples viennent appuyer notre propos :

Lors de sa réunion du 13 avril 2021 le CHS-CT SAC 24 et L 263 du Kremlin-Bicêtre avait approuvé une expertise agréée (article 55 du décret n°82-453 du 28 mai 1982) concernant des bâtiments préfabriqués (n°33 et 402) et le bâtiment 16. Depuis, des joutes entre les diverses directions et services du site se déroulent pour savoir qui finance. In fine, lors du CHS-CT prévu ce jour, le PV stipulera l'abandon pur et simple de l'expertise citée supra pour raisons budgétaires. Depuis 2014, aucun avis voté par les membres du CHS-CT n'a été suivi d'effet par l'administration. FO revendique que la CCP joue son rôle et organise une visite sur le site.

Le CHS-CT de la BdD Rennes-Vannes-Coëtquidan : il est inconcevable de demander un financement pour un aménagement de poste : pas de budget mis en place ! Une note du ComBdD établit la liste les personnels prioritaires, nous rappelons que la base compte plus de 3000 personnels, de surcroit ce coruscant personnage estime qu'un agent en arrêt de travail est du ressort de la sécurité sociale, pas du MINARM...



Il est indéniable que les manquements perdurent et engendrent la possibilité de dangers graves et imminents. De telles sentences nous laissent présumer la désaffection des représentants du personnel pour ces mandats.

Autre sujet qui pointe à l'horizon : la découverte de fusibles amiantés dans nombres d'aéronefs de notre flotte. L'administration peut-elle nous éclairer sur ce sujet et surtout nous signifier ses intentions ?

la chaîne prévention, sujet récurrent s'il en est en CCP !

Le CPRP n'est pas « mutualisable » entre plusieurs organismes.

Quels seront les périmètres retenus pour mettre en œuvre la politique de prévention avec l'avènement des FS ?

Une action d'envergure avait été induite par votre prédécesseur pour tenter de trouver des solutions au mal-être, voire à la lassitude des acteurs de la prévention face aux charges notamment administratives.

Les CPRP sont contraints de choisir très clairement entre effectuer ces charges administratives ou se concentrer sur le travail de terrain qui est leur mission première. Il faut que l'administration arrête de les considérer comme la poubelle de table du ministère.

Force-Ouvrière dénonce une fois encore la carence en effectifs de la chaîne prévention et demande que tout soit mis en œuvre pour pallier à cette problématique.

La politique de prévention ne peut souffrir d'aucune approximation, notamment en termes d'effectifs, au risque d'engager la responsabilité pénale de l'employeur !

Force-Ouvrière attire de nouveau votre attention sur la situation catastrophique de la médecine de prévention. Cette dernière est dans l'incapacité de réaliser sa mission telle qu'elle est prévue par les textes. Avec un médecin du travail à 0,6 ETP à Rennes, ou un autre non remplacé depuis plusieurs mois au SLPA de Toulon - concrètement -Monsieur FERRAND- où en sommes-nous ? Au même niveau que les aménagements de postes, dans un polder hollandais ?

La CCP a fait évoluer de nombreux textes qui sont ou seront prochainement en vigueur. Nombres de commissions, sous-commissions, multilatérales, bilatérales sont ou seront mises en place. Comment allons nous appréhender et assumer cela ?

Cette semaine déjà, préparation CTM et groupe de travail « Axone » se télescopent. Avec la réduction du nombre des élus et désignés par les OS, post élections 2022, cela va devenir ubuesque, nous vous rappelons que seul l'équipage du capitaine Kirk peut se téléporter.

Merci de votre écoute.

Paris, le 29 juin 2021

